



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 1

SECTION 1: Nom de la substance ou du mélange et Corporatif

1.1 Identificateur du produit

Nom commerciale **TURBO®-KLEBER**

UFI: 7DKU-Q08C-X00D-G0MA

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations : qui sont découragés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Utilisation de la substance/du mélange Colle

1.3 Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur :

Turbo Klebstofftechnik GmbH

Bahnhofstrasse 10

CH-9602 Bazenheid

Téléphone +41(71) 931 47 10

Télécopie +41(71) 931 47 20

Courriel : info@turbo-kleber.ch

www.turbokleber.ch

1.4 Numéro d'urgence :

+41(0)44 251 66 66 Suisse. Centre d'information toxicologique (CSTI) ou

Numéro d'urgence 24 heures: 145

SECTION 2 : Dangers possibles

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008



GHS07

Irriteur de la peau. 2 H315 Provoque une irritation de la peau.

Irritation oculaire. 2 H319 Provoque une irritation oculaire sévère.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants déterminant les dangers pour l'étiquetage: 2-cyanoacrylate d'éthyle

Avertissements

H315 provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une irritation oculaire sévère.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Sécurité

P261 Éviter l'inhalation de poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Portez des gants de protection / une protection oculaire / un écran facial.

P304+P340 SUR L'INHALATION: Sortez la personne à l'air frais et laissez-la respirer librement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer doucement à l'eau pendant quelques minutes. Enlevez toutes les lentilles cornéennes si possible. Poursuivre le rinçage.

P405 Garder sous clé.

P501 Élimination du contenu / conteneur selon local / régional / national /

Réglementations internationales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 2

Informations complémentaires:

Cyanoacrylate. Danger. Colle la peau et les paupières ensemble en quelques secondes. Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances suivantes avec des adjuvants inoffensifs.

Ingrédients dangereux :

CAS: 7085-85-0	Ethyl-2-cyanacrylat	50-100%
EINECS: 230-391-5	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
Reg.nr.:01-2119527766-29-0xxx	Limite de concentration spécifique: STOT SE 3;H335: C ≥ 10 %	
CAS: 9011-87-4	2-Propenoic acid, 2-methyl-,methyl ester, polymer with methyl 2-propenoate	≥2,5-<10%
EG-Nummer: 618-476-9	□□□ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 123-31-9	1,4-Dihydroxybenzol	≥0,025-<0,1%
EINECS: 204-617-8	□□□ Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; □□□ Eye Dam. 1, H318; □□□ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); □□□ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	

Renseignements supplémentaires : Le texte des mentions de danger citées se trouve à la section 16.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Après l'inhalation: apport d'air frais, consulter un médecin s'il y a des plaintes.

Après contact cutané :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

Après un contact visuel :

Si l'espace de la paupière est ouvert, rincez les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes et consultez un médecin.

Après ingestion :

Consultez immédiatement un médecin.

Consultez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et retardés essoufflement

4.3 Indications d'assistance médicale immédiate ou de traitement spécial

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés:

CO₂, poudre extinctrice ou jet de pulvérisation d'eau. Feu plus grand avec jet d'eau pulvérisé ou résistant à l'alcool
Combattez la mousse.

Agents extincteurs impropres pour des raisons de sécurité : eau dans un jet plein



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 3

5.2 Dangers spécifiques posés par la substance ou le mélange Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Notes pour la lutte contre les incendies

Équipement de protection spécial : Portez un respirateur indépendant de l'air ambiant

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et en cas d'urgence

Procédures à suivre

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser entrer dans le réseau d'égout ou les plans d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage :

Laisser solidifier, ramasser mécaniquement.

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur la manipulation sécuritaire, voir la section 7.

Pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sécuritaire

Conserver dans un endroit frais et sec dans des contenants hermétiquement fermés.

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Assurer une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail.

Notes sur la protection contre les incendies et les explosions: Aucune mesure spéciale n'est requise.

7.2 Conditions d'entreposage en toute sécurité, compte tenu des incompatibilités

Stockage:

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit frais.

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

Instructions de stockage: Conserver séparément des agents oxydants.

Plus d'informations sur les conditions de stockage:

Garder le contenant hermétiquement fermé.

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Classe de stockage: 10

Classification selon l'ordonnance sur la sécurité industrielle (BetrSichV): -

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Personnel Équipement de protection

8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec des valeurs limites liées au lieu de travail à surveiller:

7085-85-0 2-cyanoacrylate d'éthyle

MAK cf. Article IIb

123-31-9 1,4-Dihydroxybenzène

MAK sous forme de vapeur et d'aérosol

Notes complémentaires: Les listes valides au moment de la création ont servi de base.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 4

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Équipement de contrôle technique approprié Pas d'autres informations, voir rubrique 7.

Mesures de protection individuelles, par exemple équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Les précautions habituelles doivent être observées lors de la manipulation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlevez immédiatement les vêtements souillés et trempés.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Respiratoire

Pas nécessaire avec une bonne ventilation de la pièce.

En cas de ventilation insuffisante, protection respiratoire.

Garde



Gants de protection

Gants imperméables

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/tissu/préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de percée, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau du gant

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres

Selon les caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau du gant

Le temps de percée exact doit être obtenu auprès du fabricant de gants de protection et respecté.

Les gants fabriqués dans les matériaux suivants ne conviennent pas:

Gants en caoutchouc

Gants en PVC protection oculaire / protection du visage

Lunettes de protection



Lunettes de sécurité bien ajustées

Protection corporelle : Vêtements de protection

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique

liquide

Couleur:

Incolore

Odeur :

Caractéristique

Seuil d'odeur :

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

-31 °C

Point d'ébullition ou début de l'intervalle d'ébullition et d'ébullition

214 °C (7085-85-0 cyanoacrylate d'éthyle)

Inflammabilité

Sans objet.

Limites inférieures et supérieures d'explosion

En bas :

Non déterminé.

Supérieur :

Non déterminé.

Point d'éclair:

87 °C

Température d'inflammation

Le produit ne s'enflamme pas automatiquement.

Température de décomposition :

Non déterminée.

pH :

Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique

Non déterminée.

Dynamique :

Non déterminé.

Solubilité

Eau:

Pas ou peu miscible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) Non déterminé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 5

Pression de vapeur à 20 °C:	0,21 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C :	1,05 g/cm ³
Densité relative	Non déterminée.
Densité apparente :	1 kg/m ³
Densité de vapeur	non déterminée.

9.2 Autres informations

Apparence:

Forme:

Liquide

Informations importantes sur la santé et la sécurité

Protection et sécurité de l'environnement

Température d'inflammation:

480 °C

Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

COV (UE)

0,00 %

État

Taux d'évaporation

Non déterminé.

Informations sur les classes de dangers physiques

Matières/mélanges explosibles et objets contenant

Les explosifs

sont éliminés

Les gaz inflammables

sont éliminés

Les aérosols

ne sont plus nécessaires

Les gaz comburants

sont éliminés

Les gaz sous pression

sont éliminés

Les liquides inflammables

sont éliminés

Les solides inflammables

sont éliminés

Les substances et mélanges autoréactifs

ne sont plus nécessaires

Les liquides pyrophoriques

sont éliminés

Les solides pyrophoriques

sont éliminés

Les substances et mélanges auto-échauffants

ne sont plus nécessaires

Substances et mélanges en contact avec l'eau

Il n'est pas nécessaire de développer des gaz inflammables

Les liquides comburants

sont éliminés

Les solides comburants

sont éliminés

Les peroxydes organiques

ne sont plus nécessaires

Substances corrosives pour les métaux et les mélanges

ne sont plus nécessaires

substances/mélanges désensibilisés, et

Les produits contenant des explosifs

ne sont plus nécessaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition lorsqu'il est utilisé comme prévu.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec les alcools, les amines, les acides aqueux et les alcalis.

Réactions avec l'eau et les acides.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 6

10.5 Matériel incompatible : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Effet corrosif/irritant sur la peau Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves / irritation Provoque une irritation oculaire sévère.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour les organes cibles en cas d'exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique à l'exposition répétée à des organes cibles

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Risque d'aspiration Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

11.2 Renseignements sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des ingrédients n'est inclus.

SECTION 12 : Information environnementale

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets indésirables

Autres informations écologiques:

Informations générales:

Classe de danger pour l'eau 2 (autoclassification): manifestement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser entrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

Risque d'eau potable même lorsque de petites quantités sont rejetées dans le sous-sol.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 7

SECTION 13 : Notes sur l'aliénation

13.1 Processus de traitement des déchets

Recommandation: Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne laissez pas entrer dans le système d'égout.

Emballage non nettoyé :

Recommandation: Élimination conformément à la réglementation officielle.

SECTION 14 : Détails du transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA omis

14.2 Désignation d'expédition appropriée de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA omis

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA Classe omise

14.4 Groupe de l'emballage

ADR, IMDG, IATA omis

14.5 Dangers pour l'environnement :

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières pour le

Utilisateurs : Sans objet.

14.7 Transport maritime en vrac

selon les instruments de l'OMI Sans objet.
UN « Règlement type »: sans objet

ARTICLE 15 : Législation

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique pour la substance ou le mélange

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses nommément énumérées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des ingrédients n'est inclus.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (PARTIE SUPÉRIEURE

Limite de concentration pour une autorisation au titre de l'article 5, paragraphe 3

Aucun des ingrédients n'est inclus.

ANNEXE II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARATION

Aucun des ingrédients n'est inclus.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des ingrédients n'est inclus.

Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles de surveillance du commerce concernant les substituts de médicaments entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des ingrédients n'est inclus.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE TURBO®

Selon la directive 1907/2005/CE, l'article 31,

Date d'impression : 13.12.22 Version Nr. 2 (remplace la Version 1) Date de révision: 13.12.2022

Page 8

Réglementations nationales:

Instructions techniques pour l'air:

classe	en %
I	0,1

Classe de danger pour l'eau: WGK 2 (autoclassification): manifestement dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres renseignements

L'information est basée sur l'état actuel de nos connaissances, mais elle ne constitue pas une assurance de et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

Phrases pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 provoque une irritation de la peau.
H317 Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H318 Provoque de graves lésions oculaires.
H319 Provoque une irritation oculaire sévère.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Soupçonné de causer des défauts génétiques.
H351 Soupçonné de causer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Date de la version précédente: 09.11.2020

Numéro de version de la version précédente : 1

Abréviations et acronymes :

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Marchandises dangereuses par route)
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA : Association du transport aérien international
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE)
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB : très persistant et très bioaccumulable
Tox aiguë. 4: Toxicité aiguë – catégorie 4
Irriteur de la peau. 2 : Effet irritant/corrosif pour la peau – Catégorie 2
Eye Dam. 1 : Lésions ou irritations oculaires graves – Catégorie 1
Irritation oculaire. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Détection cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 2 : Cancérogénicité – catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3
Aiguë aquatique 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu pour le milieu aquatique - Catégorie 1
· * Données modifiées par rapport à la version précédente